

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 055 DU 15 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS DE CERTAINS HOPITAUX

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/093 du 09 novembre 2020 portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida ;

Sur proposition du Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur de l'Hôpital Prince Louis Rwagasore :

Dr Bonite HAVYARIMANA.

Article 2 : Est nommé Directeur de l'Hôpital du Cinquantenaire NATWE TURASHOBOYE de Karusi :

Dr Protais BARIBARIRA.

Article 3 : Est nommé Directeur de l'Hôpital Prince Régent Charles :

Dr Oscar NIMPAYE.

Article 4 : Est nommé Directeur Adjoint chargé des Soins à l'Hôpital Prince Louis Rwagasore :

Dr Philbert SENDEGEYA.

Article 5 : Est nommé Directeur Adjoint chargé des Soins à l'Hôpital du Cinquantenaire NATWE TURASHOBOYE de Karusi :

Dr Isidore BIGIRIMANA.

Article 6 : Est nommée Directeur Adjoint chargé des Soins à l'Hôpital Prince Régent Charles :

Dr Marie Viola BITANGIMANA.

Article 7 : Est nommée Directeur Administratif et Financier à l'Hôpital Prince Louis Rwagasore :

Madame Evelyne KAMWANYA.

Article 8 : Est nommée Directeur Administratif et Financier à l'Hôpital du Cinquantenaire NATWE TURASHOBOYE de Karusi :

Madame Marie Jeanine IRANKUNDA.

Article 9 : Est nommée Directeur Administratif et Financier à l'Hôpital Prince Régent Charles :

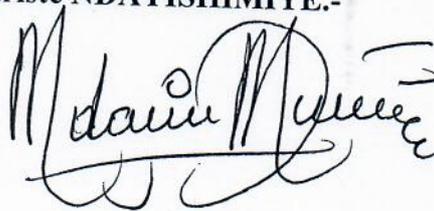
Madame Béatrice BANYANKANGENDA.

Article 10 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 11 : Le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 11 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-



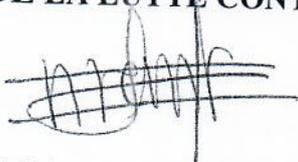
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA,



Dr. Sylvie NZEYIMANA.